Envoyé en préfecture le 11/05/2026
Reçu en préfecture le 11/05/2026
Publié le
ID : 022-212201495-20260428-1028042026-DE

DEPARTEMENT DES COTES D'ARMOR
ARRONDISSEMENT DE SAINT-BRIEUC
CANTON DE GUERLEDAN

PROCES VERBAL REUNION

DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 AVRIL 2026

COMMUNE DE MERLÉAC
SÉANCE DU 28 04 2026

L'an deux mil vingt-six le vingt-huit du mois d'avril à dix-neuf heures le conseil municipal de MERLEAC, légalement convoqué le vingt-trois avril deux mil vingt-six s'est réuni en la salle du conseil, sous la présidence de Madame Virginie LEMOINE Maire.

ETAIENT PRESENTS : Mme LEMOINE Virginie M. LEMOINE Gervais, Mme. LUCAS Isabelle M LE COUEDIC Christian, Mme DAUNY Odile, M. MOIGNO Philippe, Mme GUILLEMIN Séverine M. Le MAUFF Julien, Mme JOUANNIGOT Stéphanie, M GORIN Stéphane, Mme FIGARO Elise

Madame le Maire ouvre la séance et constate que le quorum est atteint.

Conformément à l'article L.2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est procédé à la nomination d'un Secrétaire pris dans le sein du Conseil. Mme LUCAS Isabelle est désignée pour remplir cette fonction qu'elle accepte.

Délibération 10 28 04 2026 Subvention de fonctionnement association « Sons de Bretagne et d'ailleurs »

EXPOSÉ DES MOTIFS

La commune de Merléac souhaite soutenir les initiatives culturelles locales favorisant le rayonnement artistique et la diversité des expressions musicales. Dans ce cadre, l'association "Sons de Bretagne et d'ailleurs" organise le festival "Sons de Bretagne et d'ailleurs" durant l'été 2026, sein du territoire.

Afin d'accompagner ce projet, il est proposé d'attribuer une subvention de fonctionnement d'un montant de 1 000,00 € à l'association "Sons de Bretagne et d'ailleurs". Cette aide financière contribuera à la réalisation du festival et à la pérennisation de ses actions culturelles.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Envoyé en préfecture le 11/05/2026
Reçu en préfecture le 11/05/2026
Publié le
ID : 022-212201495-20260428-1028042026-DE

VU le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 2121-29 et L. 1511-2 relatifs aux compétences des communes en matière de soutien aux associations ;

VU la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations, et notamment son article 10 sur les subventions aux associations ;

CONSIDÉRANT l'importance de soutenir les initiatives culturelles locales pour favoriser l'accès à la culture et renforcer l'attractivité du territoire ;

CONSIDÉRANT que le festival "Sons de Bretagne et d'ailleurs" contribue à la valorisation du patrimoine musical et à la diversité culturelle, en accord avec les objectifs de la commune ;

CONSIDÉRANT que l'association "Sons de Bretagne et d'ailleurs" a sollicité une subvention de fonctionnement pour l'organisation de cet événement ;

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, DÉCIDE :

Article 1 : Une subvention de fonctionnement d'un montant de 1 000,00 € est attribuée à l'association "Sons de Bretagne et d'ailleurs" pour soutenir l'organisation du festival "Sons de Bretagne et d'ailleurs" prévu durant l'été 2026.

Article 2 : Le Conseil Municipal dit que le montant de la subvention sera inscrit au budget et autorise Madame la maire à mandater la subvention

Il est à noter que Madame le Maire se retire du vote étant impliquée dans l'association.

Délibération adoptée à l'unanimité des membres votants

Elus :11
Votants 10
Pour :10
Contre :0